

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-327 DU 3 AOUT 1998

Portant Nominations et Promotions
à titre exceptionnel, civil et
étranger dans l'Ordre National
du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé n° 13/SGG/REL du 25 Mars 1998 des décisions prises par le Conseil des Ministres ;

DECRETE :

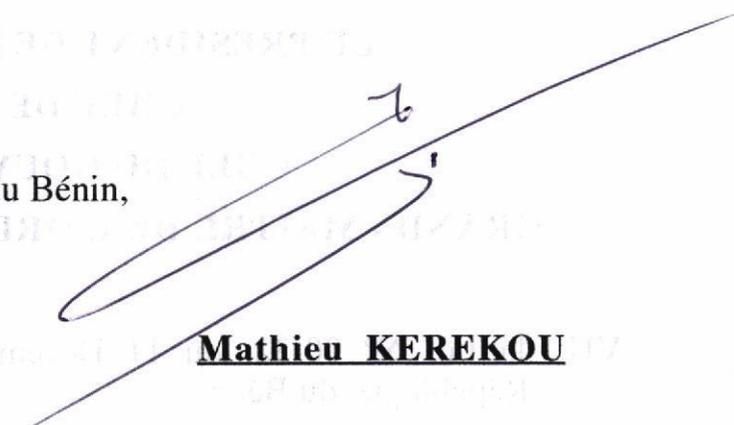
Article 1er : Sont nommés et promus à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de réception les Partenaires au Développement dont les noms suivent, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans les réalisations d'infrastructures socio-communautaires dans la Sous-Préfecture de Djidja :

- Monsieur Kurt FISCHER, Président de l'ONG Allemande AWA
- Madame Irmhild KELLER, Directeur de l'ONG AWA et
- Madame Marina HAMMES, Maire de la Commune de VIERSE

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 3 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2- CS 2 - MINISTERES 19 - CES 2 -
GCONB 40 - SGG 4 - HAAC 2 - - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -
IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
INTERESSE 3.

DECRET